

# LE LIEN

# UFR FO

Organe de la Fédération Générale des Fonctionnaires - 46, rue des Petites-Écuries - 75010 Paris - Tél. 01-44-83-65-55  
www.fo-fonctionnaires.fr - contact@fo-fonctionnaires.fr

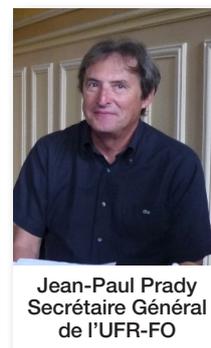
Trimestriel N° 139 - Juillet 2021 - Supplément N° 1 à La Nouvelle Tribune N° 428

édito

Le congrès de la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière ainsi que l'assemblée générale de l'Union Fédérale des retraités Force Ouvrière se sont tenus dans de très bonnes conditions du 14 au 17 juin 2021 à Nancy.

Tout en gardant les gestes barrières, c'est avec un grand plaisir que nous avons pu renouer avec la liberté de nous réunir.

Le Secrétaire Général de la Fédération générale des Fonctionnaires Force Ouvrière également président de l'UFR-FO sort renforcé de ce congrès.



Jean-Paul Prady  
Secrétaire Général  
de l'UFR-FO

L'Union Fédérale des retraités Force Ouvrière, forte des adoptions à l'unanimité de son rapport d'activité et de sa résolution est prête et déterminée à affronter les combats qui nous attendent.

En premier lieu la réforme des complémentaires santé, nous n'accepterons pas que les retraités en soient les oubliés et les sacrifiés.

Si le gouvernement s'entête à mener ses réformes néfastes, qu'il sache que l'UFR-FO et les retraités resteront vigilants et mobilisés pour exprimer leur refus de la réforme des retraites. Nous sommes déterminés à porter nos revendications pour la revalorisation des pensions et la préservation du pouvoir d'achat.

Nous rappelons au pouvoir en place, que même si l'UFR-FO fidèle à ses valeurs de liberté et d'indépendance ne donnera jamais de consigne de vote, continuer de mépriser les retraités pèsera inéluctablement sur la prochaine échéance électorale.

Je veux rendre hommage à notre camarade Jean-Claude BOREL, réélu au Bureau National de l'UFR-FO, qui n'a pas souhaité renouveler son mandat de Secrétaire Général. Le nouveau bureau m'a donc élu pour lui succéder à ce poste.

Jean Claude en 2009 lors du congrès de TOURS tu a pris les rênes d'une UFR endormie pour en faire aujourd'hui une structure organisée, dynamique et réactive, recherchant par tous les moyens de mieux faire entendre la voix et les revendications des pensionnés de la Fonction Publique de l'Etat. Je suis fier de ton amitié et reconnaissant pour tout ce que tu nous as apporté.

Merci à toi mon cher camarade.

Et maintenant, avec une commission exécutive renforcée par l'arrivée de représentants de nouveaux syndicats, un bureau national rajeuni et enrichi par la présence de nombreux militants nous sommes prêts à relever tous les défis. Nul ne peut douter de notre détermination.

REJOIGNEZ L'UNION FEDERALE DES RETRAITES FORCE- OUVRIERE. Ensemble nous serons encore plus forts pour la défense des pensionnés de la Fonction Publique.



## Résolution de l'Union Fédérale des retraités



### sommaire

- P.1 Édito
- P.2 à 6 Résolution de l'UFR-FO - Congrès Nancy
- P.6 à 8 Assemblée générale
- P.9 Elus à la Commission Exécutive
- P.10 Nommés par l'Assemblée générale
- P.11 à 14 Que nous apprend Lubrizol
- P.15 Un peu d'humour...
- P.16 Bulletin de changement d'adresse

L'Assemblée Générale de l'Union Fédérale des Retraités Force Ouvrière rappelle que l'UFR - FO fait partie intégrante de la Fédération Générale des Fonctionnaires FO.

L'UFR - FO a pour vocation de défendre les intérêts des pensionnés de la Fonction Publique de l'Etat, elle s'inscrit en totale solidarité avec la FGF - FO pour la défense du statut général de la Fonction Publique et des statuts particuliers. L'Assemblée Générale rappelle que le Code des Pensions Civiles et Militaires en est un des piliers et reste la référence à laquelle il ne doit en aucun cas être porté atteinte.

L'Assemblée Générale soutient la FGF - FO dans son combat opiniâtre contre les différentes réformes ou projets en cours visant à démanteler la Fonction Publique, à supprimer de fait tout dialogue social, à précariser encore davantage les fonctionnaires déjà pénalisés dans leur rémunération et, pour finir, porter une atteinte grave à la notion de service public, un des fondamentaux de notre tradition républicaine.

Elle apporte son fidèle soutien aux revendications portées par les 3 versants de la Fonction Publique.

### Pour la défense des pensionnés de la fonction publique et de l'ensemble des retraités

Les pensionnés de la Fonction Publique réaffirment leur totale solidarité avec l'ensemble des retraités.

L'Assemblée Générale de l'UFR - FO apporte son soutien à la Confédéra-

tion Générale du Travail Force Ouvrière ainsi qu'à l'Union Confédérale des Retraités FO à laquelle elle est rattachée par le biais des syndicats nationaux et de leurs fédérations qu'elle regroupe.

L'UFR – FO réaffirme avec force que l'adhésion à un syndicat national FORCE OUVRIERE reste la règle nécessaire et incontournable pour consolider la position de notre organisation syndicale. C'est la base du syndicalisme pour assurer sa juste cohésion.

L'UFR – FO a vocation pour regrouper les retraités des syndicats et des fédérations qui adhèrent à la FGF – FO. Elle se doit d'assurer la représentativité des pensionnés de la Fonction publique, de défendre leurs spécificités et de porter leurs revendications.

## LA CHARTE REVENDICATIVE

L'Assemblée Générale de l'UFR – FO rappelle que les fonctionnaires ne perçoivent pas une retraite mais sont bénéficiaires d'une pension, que celle-ci figure au budget de l'Etat dans la rubrique "Grand Livre de la Dette Publique". La pension n'est ni une prestation sociale ni une variable d'ajustement.

L'Assemblée Générale réaffirme sa revendication pour l'indexation des pensions sur les traitements, et soutient le combat de la FGF FO pour la revalorisation du point d'indice.

### Pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat des retraités ne cesse de se dégrader.

Le service statistique des ministères sociaux a publié le 20 mai les éléments chiffrés concernant les retraites en France pour 2019. Le montant des pen-

sions et des retraites continue de baisser.

L'Assemblée Générale de l'UFR – FO constate que le mode actuel de calcul de la revalorisation des pensions ne tient pas compte de la réalité de la hausse du coût de la vie et notamment des dépenses contraintes.

Elle revendique une augmentation significative de toutes les retraites et pensions au moins à la hauteur de la perte du pouvoir d'achat de 20% depuis 15 ans, et qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC pour une carrière complète.

Elle considère que la revalorisation de 0,4% pour 2021 constitue une véritable provocation à l'encontre des retraités.

L'Assemblée générale de l'UFR - FO

- EXIGE l'annulation immédiate de la hausse de 25 % de la CSG pour tous les pensionnés.
- EXIGE la suppression de la fiscalisation des majorations de pensions accordée aux pensionnés ayant élevé au moins trois enfants.
- EXIGE le rétablissement de la demi-part fiscale pour les veufs et veuves et les parents isolés ayant élevé seul un enfant pendant moins de 5 ans.
- EXIGE la suppression de la contribution additionnelle de solidarité (CASA) de 0,3% acquittée depuis le 1er avril 2013 par tous les retraités imposables pour financer le coût de la prise en charge de la perte d'autonomie mais détournée de son objet depuis ses origines.
- EXIGE le maintien et l'amélioration des droits aux pensions de réversion.
- RECLAME que la majoration de cherté de vie accordée aux actifs dans tous les départements et territoires d'Outre-Mer soit éga-



lement attribuée aux retraités de la Fonction Publique de ces départements et territoires.

### Perte d'autonomie

L'UFR-FO a milité activement et sans relâche par tous les moyens de communication dont elle disposait et auprès des instances gouvernementales pour la création d'un cinquième risque "perte d'autonomie"

L'assemblée générale considère, sans aucune ambiguïté, que ce risque doit être géré et financé par la Sécurité Sociale dans la branche maladie, auquel il se rattache naturellement et ce, quel que soit l'âge. Le risque « perte d'autonomie » doit être financé par une cotisation universelle.

Or, la loi organique du 7 août 2020 porte les prémices d'un démantèlement de la Sécurité Sociale et de la substitution de l'impôt à la cotisation.

L'assemblée générale :

- demande une meilleure prise en compte de la situation des aidants familiaux, notamment retraités qui ne connaissent pas leurs droits faute d'information et qui, de toute façon, ne peuvent en bénéficier pour beaucoup d'entre eux en raison des critères d'éligibilité très restrictifs,
- Affirme que la société a le devoir de protéger ses aînés. Le gouvernement doit assurer sa responsabilité et apporter les moyens d'un réel soutien tant financier que psychologique aux personnes aidantes, souvent elles-mêmes âgées et de santé précaire

### Action sociale

L'Assemblée Générale de l'UFR – FO réitère ses revendications maintes fois exprimées notamment lors de ses audiences auprès du gouvernement à savoir :

- Prendre en compte les attentes des retraités dans les instances consultatives de la CIAS et des SRIAS,
- Organiser une information annuelle des pen-

sionnés sur leurs droits dans le domaine social,

- Obtenir un droit amélioré pour bénéficier d'un logement social,

- Rétablir l'Aide à l'Amélioration de l'Habitat (AAH),

- Attribuer une aide-ménagère à domicile en cas d'incapacité temporaire,

- Ouvrir aux retraités le bénéfice du CESU subventionné pour les emplois à domicile notamment,

- Faciliter l'accès des fonctionnaires retraités dans les EHPAD financés tout ou partie par leurs mutuelles.

S'agissant de la RESTAURATION, il est inacceptable que les retraités qui ont accès aux restaurants administratifs, et étaient éligibles à la subvention de leurs ministères d'origine, ne puissent continuer à en bénéficier alors que leurs ressources sont inférieures à leurs revenus d'activité.

L'Assemblée Générale de l'UFR – FO DEMANDE instamment le rétablissement de cette aide financière pour les retraités qui en bénéficiaient.

### Complémentaire Santé

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les retraités de la Fonction Publique sont inscrits dans le cadre de l'ordonnance pour la négociation

et la conclusion d'un contrat de protection sociale complémentaire collectif pour les trois versants de la Fonction Publique

### CEPENDANT

Les retraités ne doivent pas se trouver lésés par le découplage des garanties santé et prévoyance sachant que sur la prévoyance précisément ils ont financé leurs contrats toute leur carrière.

L'Assemblée Générale de l'UFR – FO constate que les retraités subissent une double peine :

- En raison de la tarification à l'âge génère des hausses de cotisation des mutuelles particulièrement importantes et pénalisantes pour des ménages de retraités dont le pouvoir d'achat est déjà en forte baisse,



Bernard Ribet

## ET CE

au mépris de la solidarité intergénérationnelle qui doit rester un des fondamentaux de notre protection sociale.

- L'UFR-FO dénonce l'exclusion des retraités de la participation de l'employeur prévue pour les actifs dans le cadre du contrat collectif.

L'Assemblée Générale de l'UFR – FO demande un niveau de garanties de qualité qui, en tout état de cause ne doit pas être inférieur aux contrats actuels et ce sans augmentation de la cotisation. Elle réclame pour les retraités le libre choix de leur mutuelle contractante.

Les restes à charge, les dépassements d'honoraires, les cotisations de complémentaires santé représentent une charge financière de plus en plus lourde qui entraîne de trop nombreux retraités à renoncer aux soins de santé au moment où ils en ont le plus besoin.

L'Assemblée Générale de L'UFR-FO réitère sa revendication exprimée depuis plusieurs années déjà d'une réduction fiscale ou d'un crédit d'impôt équivalant au montant des cotisations de leur couverture complémentaire santé.

Elle souligne avec force que cette revendication va dans le sens du rétablissement d'une véritable équité entre actifs et retraités au regard de la charge des dépenses de santé.

## EHPAD

L'UFR-FO dénonce depuis des années la situation catastrophique des EHPAD. Le manque flagrant de personnel qualifié entraîne un malaise chez les soignants et de la maltraitance chez les résidents. Nous exigeons le ratio d'un personnel pour un résident.

Ces politiques purement budgétaires et déshumanisées sont directement responsables de l'effroyable hécatombe de nos aînés lors de la première vague de pandémie.

L'assemblée générale de l'UFR- FO condamne la

politique purement budgétaire des services de santé, les restructurations et le regroupement des services, qui accentuent la désertification médicale qui touche tous les citoyens mais affecte davantage les personnes âgées pour des raisons de mobilité.

## Honorariat

L'Assemblée Générale de l'UFR – FO réitère sa demande :

- De délivrance systématique d'une carte de retraité à tout fonctionnaire de l'Etat faisant valoir ses droits à la retraite,
- D'attribution de l'honorariat à tous les fonctionnaires, tel que le prévoit la loi.

Elle rappelle que le fonctionnaire retraité reste un fonctionnaire rattaché à son statut et qu'il a droit à cette marque de reconnaissance pour les services qu'il a rendus à l'Etat durant toute sa carrière.

## Dématérialisation

Toujours plus d'inégalité et moins de service public dans les faits.

Plus qu'une fracture numérique, nous pouvons parler de fracture sociale et même d'une exclusion sociale face au développement contraint du numérique rendant les retraités, en particulier les plus âgés particulièrement vulnérables.

L'Assemblée Générale de l'UFR – FO interpelle solennellement le gouvernement sur les conséquences néfastes d'une dématérialisation massive des procédures administratives.

**Elle considère que le citoyen, l'utilisateur doit avoir le libre choix d'utiliser ou non la procédure dématérialisée.**

L'Assemblée Générale de l'UFR – FO réaffirme son attachement à un service public de proximité et de qualité qu'en toutes circonstances tout citoyen est en droit d'exiger.

## ENVIRONNEMENT

L'UFR-FO constate que la dégradation de notre environnement s'accélère. Pour autant nos dirigeants



Charly Pesce

politiques et économiques, n'ont pas pris la mesure du problème.

Les populations les plus touchées par ces politiques environnementales sont celles qui sont les plus défavorisées et les plus vulnérables.

L'assemblée générale de l'UFR-FO estime qu'il ne peut y avoir de différenciation entre politique sociale et politique environnementale. Les deux combats relèvent du même ordre.

### Réforme des retraites

La réforme des retraites quelle qu'en soit la présentation, a pour finalité la destruction du Code des pensions civiles et militaires ainsi que du Statut général des fonctionnaires.

Les retraités d'aujourd'hui et de demain sont tous

concernés et la réforme ne sera pas sans conséquence sur les pensions de réversion.

### C'EST POURQUOI

L'Assemblée Générale de l'UFR – FO EXIGE l'abandon par le gouvernement de la réforme des retraites et elle se situe en totale solidarité avec l'ensemble des salariés du secteur public comme du secteur privé dans ce combat.

L'Assemblée Générale de l'UFR – FO demande que ces revendications soient portées et défendues au niveau fédéral et confédéral.

Elle invite tous les pensionnés de la Fonction Publique militants FORCE OUVRIERE à se mobiliser afin de faire triompher nos légitimes revendications.

## Assemblée Générale de l'UFR-FO le 16 juin 2021

Christian GROLIER, Secrétaire général de la FGF-FO, président de l'UFR, accueille les délégués de l'UFR et il présente le nouveau trésorier de la FGF : Thierry YVA et Elodie MUNIER venant de la DG-FIP-FO, chargée de la communication. Thierry YVA s'engage à aider financièrement l'UFR pour lui permettre de se développer.

Maryse MECOCCI ouvre l'assemblée générale et donne la parole à notre Secrétaire général, Jean-Claude BOREL.

Jean-Claude BOREL fait observer une minute de silence à la mémoire de notre camarade, membre du bureau, Gérard CARPENTIER décédé récemment. Il signale la démission du bureau de notre camarade Jean GRILLET.

Il demande à l'assemblée générale d'avoir une pensée pour nos camarades du bureau, absents pour des raisons de maladie ou familiales et notamment Christian NENNY, Michel DELATTRE, Jean-Paul CAMBRA, Yves SAUVAIGO, Gilberte DHEILLY et Serge LESUR.

Il souhaite la bienvenue à nos camarades de la

FSPS et de FO com.

Denis BASSET, Secrétaire général adjoint de la FSPS, apporte le salut de sa fédération et souligne que nous défendons des revendications communes, en particulier la défiscalisation de la cotisation mutuelle.

Jean-Claude BOREL prend acte de ce que le rapport d'activité présenté dans le dernier numéro de la Nouvelle Tribune n'appelle aucune observation particulière. Il annonce sa décision de ne pas se représenter au poste de secrétaire général de l'UFR. Il demande et obtient le quitus de l'assemblée générale pour le bilan de son action en qualité de secrétaire général de l'UFR après 58 années de militantisme.

Jean-Claude BOREL fait procéder à l'élection de la commission exécutive de l'UFR.

A l'unanimité, l'ensemble des délégués présents à l'assemblée générale ou excusés et candidats à leur renouvellement sont élus à la commission exécutive.



Jean-Paul Prady

### L'assemblée générale a voté à l'unanimité la composition suivante du nouveau bureau de l'UFR :

- Jean BABOURAM Unité SGP Police - FO
- Alain BERTRAND - FO DGFIP
- Jean-Claude BOREL - FO DGFIP
- Jean-Paul CAMBRA -FO DOUANES
- Geneviève CHAUSSE - FO PREFECTURES
- Gilberte DHEILLY - FO DGFIP
- Françoise GAUCHET - FO DGFIP
- Jean-Louis JARGEAU - SNPASS - FO
- Jean-Louis LALANNE - FO DGFIP
- Françoise LEMAULF - FO DGFIP
- Serge LESUR - FO METEO
- Maryse MECOCCI - FO DGFIP)
- Charlie PESCE - SNP2E - FO
- Jean-Paul PRADY - FO DGFIP
- Maurice RAGOT - FO DGFIP
- Bernard RIBET - FO PREFECTURES
- Yves SAUVAIGO - FO INTERIEUR
- Jean-Claude VESPERINI - FO DGFIP

L'assemblée générale suspend sa séance : **Jean-Paul PRADY est élu à l'unanimité par le nouveau Bureau Secrétaire général de l'UFR FO.**



Maurice RAGOT prend la présidence de l'assemblée générale et rend un vibrant hommage au Secrétaire général sortant Jean-Claude BOREL.

Il annonce la composition du nouveau bureau de l'UFR dont la présidence est assurée par Christian GRO-LIER, Secrétaire Général de la FGF FO, avec Thierry YVA, Trésorier, Jean-Paul PRADY, Secrétaire général de l'UFR FO.



Maurice RAGOT donne la présidence de l'assemblée générale au nouveau Secrétaire général.

Charlie PESCE est nommé Trésorier adjoint et Bernard RIBET responsable du comité de lecture du Lien. Jean-Paul PRADY précise les objectifs de sa mandature :

- Elargir le réseau de correspondants afin de mieux les impliquer dans la vie de l'UFR
- Engager une réflexion sur ce que peut apporter l'UFR pour son développement : une démarche est à entreprendre auprès des syndicats nationaux et des fédérations afin :
  - \* de resserrer les liens avec l'UFR
  - \* de lutter contre les déperditions d'adhésions
  - \* disposer d'un fichier d'adhérents à jour
- Réduire les délais de parution du Lien
- Être réactif vis-à-vis de l'actualité
- Modifier le règlement intérieur
- Décentraliser les réunions de bureau
- Maintenir l'esprit de camaraderie



Maryse MECOCCI et Jean-Louis LALANNE ont ensuite soumis le projet de résolution à la discussion de l'assemblée générale. Le texte amendé par les contributions des délégués a été adopté à l'unanimité.



Jean-Paul PRADY clôture l'assemblée générale qui sera suivie d'une manifestation d'amitié et de reconnaissance en l'honneur de Jean-Claude BOREL, un militant d'exception qui a conduit l'UFR avec brio depuis 2009.



Jean-Claude Borel - Christian Grolier - Maryse Mecocci

# COMPOSITION DE LA COMMISSION EXECUTIVE UFR FO

Désignée par l'Assemblée Générale du 16 Juin 2021

NOM	PRENOM	SYNDICAT
BABOLAT	Gilbert	SNP2E
BABOURAM	Jean	Unité SGP Police - FO
BERTRAND	Alain	FO DGFIP
BLOT	Jean-Yves	SNP2E
BOREL	Jean-Claude	FO DGFIP
BOURDELEAU	Anne Marie	SNTMA FO
CAMBRA	Jean-Paul	FO DOUANES
CARRIERE	Roger	FO DGFIP
CHAUSSE	Geneviève	FO PREFECTURE
CROS	Chantal	FO DGFIP
DHEILLY	Gilberte	FO DGFIP
DELATTRE	Michel	FO INSEE
ELEOUE	Thierry	SNTMA FO
ESTEVE	Marc	SNP2E
FAUQ	Martine	FO DGFIP
GAUCHET	Françoise	FO DGFIP
GUILLEMETTE	Michel	FO PREFECTURE
JARGEAU	Jean-Louis	SNPASS - FO
KALKA	Frédéric	Unité SGP Police - FO
LALANNE	Jean-Louis	FO DGFIP
LEMAULF	Françoise	FO DGFIP
LESUR	Serge	FO METEO
MARCONI	Chantal	FO DGFIP
MECOCCI	Maryse	FO DGFIP
PESCE	Charlie	SNP2E - FP
PRADY	Jean-Paul	FO DGFIP
RAGOT	Maurice	FO DGFIP
RIBET	Bernard	FO PREFECTURE
SAUVAIGO	Yves	FO INTERIEUR
TURLAN	Jean-Paul	FO PREFECTURE
VESPERINI	Jean-Claude	FO DGFIP



### Nommés par l'assemblée générale de l'UFR FO du 16 Juin 2021

<b>Président</b>	<b>Christian GROLIER</b>	<b>Secrétaire Général de la FGF FO</b>
<b>Trésorier</b>	<b>Thierry YVA</b>	<b>Trésorier de la FGF FO</b>
<b>Secrétaire Général</b>	<b>Jean-Paul PRADY</b>	<b>(DGFIP)</b>
<b>Trésorier adjoint</b>	<b>Charlie PESCE</b>	<b>SNP2E</b>
<b>Responsable du Comité de Lecture du Lien</b>	<b>Bernard RIBET</b>	<b>(FO PREFECTURES)</b>

## Que nous apprend Lubrizol ?



Serge Lesur  
Secrétaire national

Le 26 septembre 2019, un violent incendie se déclarait dans une entreprise située dans la ville de Rouen mais également sur la commune voisine de Petit-Quevilly. Le nom de cette usine devenait tristement célèbre : Lubrizol. 18 mois après ce qui se révéla être une catastrophe écologique, que reste-t-il de ce drame et quelles leçons ont été tirées ? Cet accident aurait-il pu être évité ?

Mais tout d'abord, un petit historique des catastrophes industrielles et des réflexions sur la difficulté et l'impuissance à réglementer ce domaine. Et que vaut la parole publique en pareil cas ?

### De tristes et mortifères précédents

Les accidents industriels se sont toujours plus ou moins produits, de bénins à très graves. Aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, ces catastrophes étaient principalement dues, pour celles que l'Histoire a retenu, aux explosions de poudrières (par exemple<sup>1</sup> : Grenelle, Paris, 1794, un millier de victimes). Au 19<sup>e</sup> siècle, les accidents industriels ont été très nombreux à se produire dans les mines, faisant alors de très nombreuses victimes (Ronchamp, 1824, 20 morts – Montceau-les-Mines, 1867, 89 morts). Mais il n'y a pas que les mines : la rupture d'un bar-



LA CATASTROPHE DES MINES DE COURRIÈRES

rage en Pennsylvanie (États-Unis, 1889) provoque la mort de 2 200 personnes !

Au 20<sup>e</sup> siècle, les accidents miniers font encore de gros dégâts humains : la plus célèbre reste la catastrophe de Courrières (Pas-de-Calais, 10 mars 1906) faisant 1099 victimes. Mais d'autres accidents majeurs endeuillent le monde. C'est ainsi qu'en avril 1942 à Tessenderlo (Belgique) l'explosion d'une usine de nitrate d'ammonium (tiens, déjà !) fait 189 morts et 900 blessés. C'est le premier accident lié à ce produit qui est noté dans les



« L'incendie de l'usine Lubrizol. Illustration : Martine Lesur. »

archives, il aura malheureusement bien d'autres successeurs (Texas-City, USA, 1947, 581 morts et 3 000 blessés – AZF à Toulouse, Haute-Garonne, 2001, 31 morts et 2 500 blessés – Beyrouth, Liban, 2020, 150 morts et 5 000 blessés). Le barrage de Malpasset (Var) cède le 2 décembre 1959 et libère une vague de 60 mètres de haut qui déferle jusqu'à Fréjus noyant 423 personnes.

C'est le 18 mars 1967 qu'au large des Seven Rocks (Cornouailles, Grande-Bretagne) le superpétrolier Torrey Canyon provoque la première grande marée noire de l'Histoire, souillant 180 kilomètres de côtes anglaises et françaises. Là encore, ce n'est que le début d'une longue histoire (Amoco Cadiz, Portsall, Finistère, 16 mars 1978 – Exxon Valdez, côte sud de l'Alaska, USA, 1989 – Erika, côtes françaises, 1999). L'explosion d'un réacteur chimique avec émission de quantités importantes de dioxine marquera les esprits aux abords de Seveso (Italie, 10 juillet 1976) et bien au-delà<sup>2</sup>. S'il n'y a pas eu de mort sur le moment, 193 personnes ont été gravement affectées immédiatement et 3 000 animaux d'élevage sont morts (avant l'abattage de 70 000 animaux pour éviter que la dioxine ne rentre dans la chaîne alimentaire). Dans le domaine chimique, d'autres graves accidents se sont produits (Flixborough, Grande-Bretagne, 1974 – Bhopal, Inde,

<sup>1</sup> Les exemples cités, à la suite dans ce paragraphe, le sont pour l'exemple et ne sont pas les seuls, ce n'est pas un inventaire exhaustif, loin s'en faut.

<sup>2</sup> Nous reviendrons sur cet accident dans la suite de l'article.

1984, 8 000 morts directs et 20 000 morts dans les 20 ans qui ont suivi). Dans un autre domaine, incendies, explosions, émissions de polluants (air et eau), décès de travailleurs sont réunis dans les terribles accidents survenus sur les plateformes pétrolières. C'est la plateforme Ixtoc 1 (Golfe du Mexique, 1979) qui inaugure cette sinistre succession (Alexander Kielland, Mer du Nord, 1980, 123 morts – Piper Alpha, Mer du Nord, 1988, 167 morts – Deepwater Horizon, Golfe du Mexique, 2010, 11 morts). Dans cet inventaire à la Prévert, le nucléaire a également sa place. L'accident le plus récent s'est déroulé à Fukushima Daiichi (Japon, 2011), il est encore dans toutes les mémoires. Avant lui, d'autres avaient provoqué des dégâts considérables et difficilement chiffrables tant au niveau du bilan humain que du bilan environnemental (Windscale, Grande-Bretagne, octobre 1957 – Three Mile Island, Pennsylvanie, USA, mars 1979 – Tchernobyl, Ukraine, avril 1986). Mais qu'ont à voir tous ces accidents (et les autres non cités !) avec « l'affaire Lubrizol » ? Dans l'accident de Rouen, pas de mort, pas de dégât matériel, n'y a-t-il pas confusion des genres ?

### Plus jamais ça ! » : une longue histoire

Le risque industriel existe bel et bien, il faut « vivre avec » vous diront certains, il faut « l'empêcher » vous diront d'autres. Ces accidents industriels qui ont fait des victimes, qui ont altéré la santé d'un grand nombre de personnes, qui ont provoqué des atteintes majeures à l'environnement ont choqué les populations concernées, et même au-delà pour certains. Les pouvoirs politiques se sont emparés du sujet, à chaud le plus souvent, amenant déclarations d'intentions et postures diverses rarement suivies d'effets sur le terrain<sup>3</sup>. « Plus jamais ça ! » clamaient-ils les uns derrière les autres au fil des catastrophes qui se succédaient. C'est ainsi qu'à la suite de la catastrophe de Seveso (1976), des règlements européens ont été mis en place sous le nom de « Directive Seveso » le 24 juin 1982. Mais

pour autant, n'y avait-il rien avant qui réglementait ce risque industriel ? En réalité, nous assistons à une course à l'échalote entre les populations riveraines, les industriels, l'administration et la politique. Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), nom actuel, sont le sujet d'attention particulière depuis... 1794 ! À la suite de l'explosion de la poudrière de Grenelle (voir plus haut), la préfecture de police de Paris oblige, en 1806, les exploitants d'installations pouvant causer du tort au voisinage à déclarer leurs activités, obligation qui sera reprise pour l'ensemble du territoire en 1810. Une loi de 1907 impose des critères supplémentaires afin de prendre en compte les risques de pollution (en 1810 on ne parlait que des « nuisances au voisinage ») et fait la distinction entre deux types d'établissement : les établissements les moins impactant ne relèveront que d'une simple « déclaration ». Il faut attendre 1976 (au lendemain de la catastrophe de Seveso) pour voir une nouvelle évolution significative avec la loi du 19 juillet 1976 qui met en place « l'approche intégrée » des risques (risques accidentels, gestion des déchets, rejets aqueux, rejets atmosphériques, pollutions des sols...) Sous le contrôle d'une seule autorité (l'inspection des installations classées). C'est en 1982 qu'est publiée la première directive européenne Seveso. Cette directive est remplacée par la directive Seveso 2 en 1996. À la suite de l'explosion de l'usine AZF à Toulouse (2001), une nouvelle loi française est votée en 2003 renforçant la prévention des risques technologiques et naturels. Parce que « Plus jamais ça ! » affirment la population et les autorités. « À Toulouse, près de 20.000 personnes ont participé hier après-midi à l'une des plus longues marches de ces dernières années (...). Vent debout, la première banderole porte le message repris en écho par tous les manifestants : "plus jamais ça"<sup>4</sup> ». En 2012, une nouvelle évolution dans les directives européennes met en place la directive Seveso 3. La réglementation continue de courir derrière les accidents industriels qui se multiplient (cela fait penser à la course contre le dopage dans le sport !). Et puis, au fil des ans, le politique veut simplifier, alléger les procédures... afin que la réglementation devienne moins contraignante pour les industriels, les contrôles par l'administration s'espacent et on oublie ! Attention, il ne s'agit pas ici de contester le travail des services de contrôle mais simplement



<sup>3</sup> Comme nous allons le voir par la suite, les évolutions dans le domaine de la réglementation sont nombreuses et elles ne sont pas toutes citées ci-après : juste quelques grandes dates sont mentionnées ici.

<sup>4</sup> Journal La Dépêche, 30 septembre 2001

de s'interroger sur les moyens mis en œuvre pour ces contrôles et la volonté politique de les mettre en place.

## Chronologie des faits et déclarations

L'accident de 2019 n'est pas une première pour l'entreprise. En 1974, une fuite de gaz s'était produite sur le site entraînant l'évacuation des populations alentour. Récidive en 1989 où une nouvelle fuite se produit avec les mêmes conséquences. En janvier 2013, malgré les lois et les directives, une nouvelle fuite de gaz (le mercaptan) a pour conséquence des odeurs fortes qui s'étendent de la région parisienne au sud de l'Angleterre. En 2015, ce sont, cette fois, 2 000 litres d'huile minérale qui s'échappent dans le réseau des eaux pluviales. Mais arrivons-en au dernier incident. Là encore, nous ne faisons qu'un résumé des faits<sup>5</sup>. C'est à 2h40 du matin ce 26 septembre 2019 qu'une fumée s'élève au-dessus de



l'usine et de l'entrepôt Lubrizol à Rouen. La police est alertée par une riveraine. 8 minutes plus tard, des explosions sont entendues. Les premiers engins de secours arrivent sur place à 2h52. L'activation du centre opérationnel de la préfecture est réalisée à 3 h 45, le préfet déclenche le Plan Particulier d'Intervention (PPI). La Cellule d'appui aux situations d'urgence (CASU) est activée vers 6 heures, cette cellule est activée pour préciser les risques immédiats, thermiques, toxiques ou de suraccidents que les équipes d'intervention et les populations avoisinantes encouraient. Les élus des communes voisines sont avertis de la situation entre 3h30 et 4h15 du matin. Le premier communiqué de presse a été publié à 5h15. À 7h00 un périmètre de sécurité de

500 m autour de l'usine est mis en place. À 8h00 et 8h10 les sirènes retentissent. Il faut attendre 11 heures pour que l'incendie soit « maîtrisé » ... puis 17h30 pour que l'incendie soit « complètement maîtrisé » ! Durant la journée, un épais, lourd et noir nuage s'est élevé au-dessus de la métropole rouennaise, résultat de la combustion des 10 000 tonnes de produits chimiques divers, atteignant des dimensions spectaculaires : 22 kilomètres de long sur 6 kilomètres de large ! Des suies et les retombées toucheront plusieurs départements des Hauts-de-France et même des communes de Belgique ! Le samedi suivant, le préfet parle de « catastrophe majeure » mais précise que « les analyses font apparaître un état habituel de la qualité de l'air [...], à l'exception du site de Lubrizol (présence de benzène). » Toutefois « les productions végétales non récoltées ne doivent pas l'être » tout comme on ne doit pas utiliser « le lait issu de vaches qui étaient au pâturage depuis le jeudi, les œufs des élevages de plein air, le miel et les poissons d'élevage dans la zone concernée. » Cette zone concernée s'étend sur 137 000 hectares (représentant 20% des terres agricoles de Seine-Maritime), soit plus de 2 000 entreprises agricoles<sup>6</sup>. Mais ces précautions étaient-elles vraiment utiles ? On peut se le demander au vu des déclarations successives de tous les ministres qui se sont succédé devant les micros et caméras le jour J et les suivants, générant une cacophonie comme rarement on a pu en entendre ! Tout commence avec le préfet qui prend la parole le matin de l'incendie à 8 h 40 pour déclarer que « Des analyses complémentaires vont être menées dans la matinée, mais il n'y a pas de toxicité aiguë ». La palme de la clarté revient quand même au ministre de l'intérieur, Christophe Castaner, qui, sans rire, proclame que « le panache de fumée comporte en soi des particules et des produits qui peuvent être dangereux pour la santé » mais que « selon les premières analyses, [...] il n'y a pas de dangerosité particulière ». Et il ajoute juste après que « toute inhalation présente une part de dangerosité ». Comprenez qui pourra ! Le lendemain de ces éclaircissements (!), le discours est toujours aussi limpide. En effet, Agnès Buzyn, ministre de la santé, précise que : « La ville est clairement polluée par les suies » alors qu'Élisabeth Borne modère « il n'y a pas de polluants anormaux dans les prélèvements effectués ». Aussi, et afin de rassurer tout le monde, le Premier ministre,

<sup>5</sup> Informations extraites du rapport de l'Assemblée nationale n°2689, 12 février 2020, du rapport du Sénat intitulé : « Risques industriels : prévenir et prévoir pour ne plus subir – Tome 1 : Rapport » et d'articles du journal Libération.

<sup>6</sup> Journal Le Monde, 1er octobre 2019.

Édouard Philippe, prend enfin la parole le 29 septembre « Pour faire face à l'inquiétude légitime des populations, il n'y a qu'une solution : le sérieux et la transparence complète et totale. » Voilà qui est dit ! Et cette transparence, on la ressent très rapidement. Le 1er octobre devant l'Assemblée nationale le Premier ministre parle des analyses qui «font apparaître un état habituel de la qualité de l'air » pendant que le préfet ajoute que plus de 3 000 produits différents étaient concernés et que « tous les produits ne sont pas dangereux. La dangerosité dépend de la quantité présente, du devenir des molécules après avoir brûlé et de la manière dont on est exposé ». Et pour que la transparence et l'information soient totales, pour que tout le monde soit rassuré et ne doute pas de la compétence de nos élus, Agnès Buzin reconnaît que « personne ne sait ce que donnent ces produits mélangés quand ils brûlent » mais « des analyses vont se poursuivre ». Et après on s'étonnera que les citoyens doutent de la parole de l'État et ne lui fasse pas spécialement confiance ! Vous aurez remarqué que, de toute façon et systématiquement, les premières déclarations à la suite d'un accident industriel quel qu'il soit font état d'une « situation normale », qu'il n'y a « rien à craindre », qu'il n'y a « pas de danger », que « la situation est sous contrôle », qu'il n'y a « pas de pollution ». Ce sempiternel discours, un peu lassant à la fin !

À suivre...

**Pour suivre, nous essaierons de répondre aux questions suivantes : pourquoi cette catastrophe ? Quelles leçons à en tirer ? Aurait-on pu l'éviter et évitera-t-on la prochaine catastrophe ?**

### Bibliographie et sources :

Journal Ouest-France, très nombreux articles de ces derniers 18 mois.

- <https://www.ecologie.gouv.fr/risques-technologiques-directive-seveso-et-loi-risques>
- [https://www.liberation.fr/france/2019/10/24/incendie-de-lubrizol-la-chronologie\\_1759595/](https://www.liberation.fr/france/2019/10/24/incendie-de-lubrizol-la-chronologie_1759595/)
- <http://www.senat.fr/rap/r19-480-1/r19-480-14.html>
- [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/inceindu/115b2689\\_rapport-information.pdf](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/inceindu/115b2689_rapport-information.pdf)
- <https://www.ecologie.gouv.fr/risques-technologiques-directive-seveso-et-loi-risques>
- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Incendie\\_de\\_l%27usine\\_Lubrizol\\_%C3%A0\\_Rouen#Caract%C3%A9ristiques\\_de\\_l%2E%80%99usine\\_et\\_risques\\_associ%C3%A9s](https://fr.wikipedia.org/wiki/Incendie_de_l%27usine_Lubrizol_%C3%A0_Rouen#Caract%C3%A9ristiques_de_l%2E%80%99usine_et_risques_associ%C3%A9s)



LA NOUVELLE  
**TRIBUNE** FGF  
FO

**LE LIEN** UFR  
FO



Gratuité pour les adhérents

« Le Lien » N° 139  
juillet 2021  
Supplément n° 1  
à « La Nouvelle Tribune »  
N° 428 - JUILLET 2021

Directeur de publication :  
Christian GROLIER

Rédacteur en chef :  
Claude SIMONEAU

Secrétaire de rédaction :  
Sylvie ARMENTIER

C.P.P.A.P. 0120 S 05458  
VINCENT IMPRIMERIES  
TOURS







Jean-Paul Prady et Jean Claude Borel



## Un peu d'humour....



Quelle est la différence entre un cendrier et une théière ?  
**Le cendrier c'est pour des cendres, la théière c'est pour mon thé !**

*Elle était belle comme la femme d'un autre.*  
**Paul MORAND**

*Dis-moi qui tu fréquentes je te dirais qui tu hais.*  
**Francis BLANCHE**

*"Parlement"... est un mot étrange formé de "parler" et "mentir".*  
*Je ne bois jamais à outrance, je ne sais même pas où c'est.*  
**Pierre DESPROGES**

*Si Coluche savait que 35 ans après, le seul resto qui est resté toujours ouvert  
 c'est le sien.*

*On ne dit pas la "maîtresse d'école" mais l'institutrice prend l'avion.*

*Avec le covid on a tous le moral à Zorro, c'est comme à zéro mais avec un masque.*



# A nos **adhérents(es),** A nos **lecteurs(trices),**

Porter nos revendications, vous informer, rompre la solitude et renouer avec la solidarité, tels sont les principaux objectifs de l'Union Fédérale des Retraités Force Ouvrière (UFR-FO).

C'est dans cette optique que nous avons créé la rubrique « **Nos lecteurs nous écrivent** ».

Quels que soient vos questionnements, contactez-nous :

- par courrier : UFR-FO - 46, rue des Petites Écuries - 75010 PARIS,
- par mail : [ufr@fo-fonctionnaires.fr](mailto:ufr@fo-fonctionnaires.fr)

Nous vous répondrons, nous vous aiderons si nécessaire.

Se tenir informés, informer nos amis, c'est soutenir l'action syndicale UFR-FO.

Pour que nous puissions vous contacter, vous informer rapidement, nous avons besoin de vos adresses mail\*, numéros de téléphone\*. Certains l'ont déjà fait, beaucoup reste à faire.

\* La confidentialité de vos coordonnées est garantie

**DONNEZ DE LA FORCE À L'UFR-FO, ENVOYEZ VOS MAILS POUR GARDER UN CONTACT RÉGULIER**



## CALENDRIER DES PERMANENCES AU SIÈGE DE LA FGF-FO

46, rue des Petites-Écuries  
75010 Paris

Afin d'être en conformité avec le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés face à l'épidémie de **COVID-19**, les permanences au siège de la FGF-FO sont **suspendues jusqu'à nouvel ordre**.

Vous pouvez toutefois toujours nous joindre les 1er et 3ème mardi de chaque mois pour les renseignements téléphoniques au **01 44 83 65 55** aux horaires suivants :  
**de 10h à 12h et de 14h à 16h.**

### CHANGEMENT D'ADRESSE

**Pour répondre rapidement à vos questions ou pour être informé des problèmes d'actualité, donnez-nous votre adresse e-mail.**

**Merci de signaler sans délai votre changement d'adresse à l'UFR-FO : 46, rue des Petites-Écuries 75010 PARIS pour éviter toute interruption dans la réception de la Nouvelle Tribune et du Lien à l'aide du bulletin ci-joint ou par mail : [ufr@fo-fonctionnaires.fr](mailto:ufr@fo-fonctionnaires.fr) - Tél. 01 44 83 65 55**

Nom : ..... Prénom : .....

Syndicat d'appartenance : .....

Ancienne adresse : .....

.....

Nouvelle adresse : .....

.....

Adresse Mail : .....

à..... le..... 2021

(signature)